

choisir sa structure

mise à jour mars 2026

SARL, EURL, SAS, SCOP, SCIC, Auto-entreprises, Associations...

La France offre un éventail de plus d'une douzaine de structures juridiques apparues au gré de mutations économiques. Le porteur d'un projet a donc l'embarras du choix et face à cette offre pléthorique, il se tourne souvent vers l'association, attiré par sa facilité et sa souplesse apparentes.

QUEL STATUT POUR QUELLE SITUATION ?

www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23844

En résumé, dans l'optique d'une création de micro-entreprise (qu'elle soit associative ou non), le choix de la structure juridique dépend pour une large part de votre situation personnelle initiale :

CE QU'IL VOUS FAUT :

- Un projet clair
- Un groupe de soutien
- Se connaître
- Sortir de chez soi

TEMPS de PRÉPARATION :

Le temps de se renseigner, de s'informer, de rencontrer

COÛT :

Formations éventuelles... ou coach

Vous êtes seul et libre ?

Optez pour un statut d'entreprise individuelle ou d'EURL, d'artiste indépendant ou d'auto-entreprise.

Vous êtes seul mais vous aimez être entouré ?

Intégrez une coopérative d'activités et d'emploi <https://cooperer.coop> (CAE) pour développer votre chiffre d'affaires tout en étant salarié de la structure.

Vous êtes seul mais franchement hésitant ?

Une couveuse comme www.grandsensemble.org/ ou tilt.coop, où tel un poussin, votre projet sera accompagné (sous certaines conditions) dans un cadre légal et sécurisé vous sera plus profitable.

Vous voulez vous associer : avec qui et pourquoi ?

- Pour faire de l'argent et du profit en vendant des biens et des services, créez une SARL.
- Pour vous dégager un revenu raisonnable tout en conservant une fibre solidaire, choisissez la SCOP www.les-scop-idf.coop (Société en coopérative).
- Pour donner beaucoup de votre temps, contribuer au bien public et à l'intérêt général, préférez le secteur non lucratif (Association, Fondation, Fonds de dotation). L'association de loi 1901 peut servir de tremplin pour tester une activité, mais elle n'est pas adaptée à l'auto-entrepreneuriat ni à la lucrativité.



CONSOLIDER VOTRE PROJET

Le succès d'une entreprise repose sur la **solidité de son projet**.

Le choix de la structure vient après la formalisation du projet et non avant. Souvent on est pressé de remplir les papiers nécessaires à la constitution d'une association ou d'une entreprise comme si ces démarches allaient accélérer les idées. C'est un peu illusoire et la structure risque de rester à l'état de coquille vide. En ayant au contraire une vision claire et sans concession de vos buts et de vos moyens réels, le choix de la SARL, de l'auto entrepreneur ou de l'association viendra à vous presque naturellement.

Pour en savoir plus, consultez notre fiche pratique "Définir son projet", disponible sur www.maam.fr > rubrique "Outils et ressources"

CONNAISS-TOI TOI-MÊME

Sans vous mentir, comment aimez-vous entreprendre ? Par exemple, le secteur associatif est par essence ouvert aux autres ; il demande un certain sens de l'humain, des réseaux sociaux, du public, du collectif. Si vous êtes profondément misanthrope, et que le travail en équipe vous donne la rougeole, créer une association ne vous vaccinera pas ; pire, elle risque de l'aggraver. Peut-être que le régime de l'entreprise individuelle, ou le free lance est mieux adapté.

EVA

POUR EN APPRENDRE PLUS
SUR la GESTION ASSOCIATIVE

Plateforme web de formations gratuites :
<https://www.eva-formationbenevoles.fr/>



Guid'Asso

Réseau national d'appui

Guid'Asso est un réseau de points d'information pour la vie associative, répartis sur l'ensemble du territoire et portés par une diversité d'acteurs : institutions, collectivités, associations.

Un Guid'Asso, c'est un lieu sur un territoire, des personnes, des compétences et des outils à votre disposition pour vous accueillir, vous informer et vous orienter vers les bons interlocuteurs.

Dans la Somme, le contact pour le développement d'activité :

BGE Picardie

18 rue Lamartine

80000 AMIENS

Tél. 0970 808 217 (numéro non surtaxé)

Mail : contact.amiens@bge-picardie.org



Partage du document selon les conditions de la Licence Créative Commons



retrouvez l'intégralité de nos fiches pratiques sur www.maam.fr